CONFERENCE NATIONALE DU SPORT

Intervention de Jean-Michel BRUN

Membre du Bureau Exécutif

Président du Collège des Fédérations Olympiques

LE SPORT, L'EXPRESSION D'UNE SOLIDARITE

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Le Mouvement Sportif est devenu un acteur important de la société civile et le sport constitue un grand enjeu à facettes multiples pour nos concitoyens, mais aussi pour les institutions publiques et le secteur privé.

Le monde sportif, au travers de son organisation, de ses multiples fonctions et de ses divers acteurs, représente un **réel patrimoine** dont nous pouvons collectivement être fiers. Ce privilège impose aux institutions sportives le **devoir** de préserver ce patrimoine, mais aussi de maintenir en permanence les conditions de sa **transmission** par une forme d'apprentissage de la vie dans sa diversité et dans sa richesse.

Cette volonté de bien transmettre, associée à celle d'apprendre pour mieux se construire et s'épanouir, dans un environnement de partage avec les autres, est une préoccupation permanente qui, liée au **sentiment de solidarité**, donne son véritable sens à la démarche de nos membres

Les principes fondateurs du modèle sportif français prévoient une organisation pyramidale, symbole, à l'origine, d'équilibre et de partage.

Il ne nous a pas échappé que certaines **évolutions et adaptations** sont nécessaires, mais cela ne requiert nullement la **rupture** avec les principes et valeurs qui sont le ciment de notre organisation.

Il n'est pas dans mon intention de faire un inventaire à la Prévert, mais de mettre en exergue, dans le délai qui m'est imparti, quelques apports fondamentaux du sport sur des sujets d'actualité.

I. AU PLAN DE LA SANTE PUBLIQUE

A l'heure où le système de santé français doit **relever des défis importants**, la préservation de la santé notamment par le sport concerne tous nos concitoyens. Compte tenu des **risques liés à la sédentarité**, l'un des objectifs du Programme National Nutrition-Santé consiste à augmenter l'activité physique quotidienne des français et notamment celle des enfants -**l'obésité**, en particulier, concerne 18 % d'entre eux- traduisant ainsi le besoin d'une **politique de santé plus préventive**.

Selon une enquête menée par un institut américain, corroborée par des études suisses et néerlandaises, si l'on compare les dépenses liées à la santé d'une personne s'adonnant régulièrement à une activité sportive à celles d'un sujet sédentaire, et après pondération tenant compte des accidents sportifs, **l'économie** constatée pour le non-sédentaire est de l'ordre de **220 Euros par an**.

Nos fédérations mènent des **politiques citoyennes** de pratique **adaptée** et **sécurisée**, au travers de leurs clubs, pour **tous les niveaux** de pratiquants, **tous handicaps** et **tous âges confondus**. Des relais existent déjà localement pour **faire le lien entre le secteur de la santé et le monde du sport** (en matière de formation complémentaire par exemple). Ils peuvent et doivent donc être améliorés.

Le Mouvement Sportif, dans le cadre de ses missions éducatives et d'utilité sociale, fort de son maillage du territoire, entend être un partenaire actif d'une politique de la santé publique.

En cette période difficile, chacun se doit d'être acteur, à son niveau et dans sa sphère d'influence, pour apporter sa pierre à l'édifice et ainsi contribuer à sauvegarder le **caractère solidaire** de notre système de santé.

II. AU PLAN DE LA SOLIDARITE ORGANIQUE

La solidarité organique, définie dans le Code du sport, consacre l'unité organisationnelle du sport amateur et du sport professionnel, ainsi que celle du sport de compétition et du sport de loisirs. Cette solidarité des pratiques constitue l'un des principes fondamentaux du sport français, mais aussi au niveau européen, comme cela a été rappelé par la Commission Européenne dans son livre blanc paru le 11 juillet 2007.

Au-delà de la redistribution de l'Etat, tel le prélèvement sur les cessions de droits de diffusion télévisuelle, de **40 millions d'Euros** au titre de 2008, nous devons souligner qu'**en raison de l'existence du modèle fédéral** et parce qu'il y a cette unité fédérale, nous sommes en capacité de mettre en oeuvre des mécanismes de solidarité internes au Mouvement Sportif.

Je prendrai deux exemples concrets.

La Fédération Française de Football a reçu au titre de la saison 2007/2008, de la Ligue de Football Professionnel, une contribution directe de plus de **15 millions d'Euros** dédiée au Fonds d'Aide à l'Investissement destiné aux clubs amateurs, sans compter d'autres prises en charge et participations à hauteur de **13 millions d'Euros**. Corrélativement, la structure fédérale, base nourricière permanente du football professionnel, participe à des actions de la Ligue Professionnelle pour un montant de **12 millions d'Euros**.

La Fédération Française de Tennis, au travers d'une compétition professionnelle, fait en sorte qu'une partie de la marge positive dégagée à l'occasion de Roland Garros, bénéficie aux ligues, comités départementaux et clubs amateurs, soit plus de **22 millions d'Euros**, au titre de 2008, et cette procédure est en place depuis 1993.

Ces deux exemples soulignent une volonté commune du développement sportif, dans une nécessaire démarche solidaire, étant donné la dimension interdépendante du sport professionnel et du sport amateur.

Bien entendu, la capacité de régulation dépend du périmètre de droits gérés, mais aussi de la valeur de ces droits. Ainsi, toutes les ligues professionnelles sportives **ne sont pas dans la même configuration**, d'où la nécessité de disposer de plusieurs mécanismes de redéploiement complémentaire et de coordination fédérale.

III. AU PLAN DE L'IMPACT DES GRANDES ORGANISATIONS SPORTIVES

L'organisation de grands événements sportifs internationaux en France met en valeur au niveau mondial le savoir-faire de notre Mouvement Sportif, mais aussi les atouts de notre Pays et contribue directement à son rayonnement, avec à la fois un retour économique et social remarquable.

C'est ainsi que la Coupe du Monde de Rugby en 2007, qui a constitué un réel succès populaire, s'est organisée dans 10 villes et 8 régions différentes.

Tout en renforçant l'attractivité du pays et de ses régions, l'événement a eu un effet d'entraînement sur les économies régionales concernées. C'est près de 540 millions d'Euros de retombées économiques au plan national qui furent constatées et le Comité d'Organisation dégagera près de 33 millions d'Euros de résultat positif après impôts. Cette ressource sera redistribuée par la Fédération au bénéfice du développement solidaire du rugby en France, par un autofinancement fruit de la créativité et de l'efficacité fédérale. Cela nous permet aussi de souligner l'impérieuse nécessité de poursuivre l'aménagement du territoire sportif, dans le respect des principes édictés en matière de développement durable, car sans équipements sportifs adaptés, il nous serait difficile d'être conquérants et de répondre efficacement aux besoins et aux attentes.

IV. AU PLAN DE LA GESTION DU SPORT

L'organisation de la pratique sportive en France repose essentiellement sur le secteur associatif et ses bénévoles. La contribution des bénévoles constitue un apport essentiel pouvant être estimé à près de **5 milliards d'Euros** par an.

Le financement du sport français repose sur de multiples acteurs, dont l'Etat et les collectivités locales.

La gestion organisationnelle des structures fédérales, concernant leur savoir-faire, doit pouvoir se réaliser dans une **sphère autonome**, le Mouvement Sportif devant être en capacité de **préserver** son identité, ses principes et spécificités. **Cela n'exclut nullement**, bien au contraire, toute forme de collaboration, de partenariat et d'adossement dans un cadre à parfaire, respectueux des différents acteurs, à la recherche d'une efficacité sans cesse améliorée.

Aujourd'hui, une opportunité s'offre au Mouvement Sportif pour **compléter** les ressources nécessaires à ses activités, pour la réalisation de ses missions d'intérêt général et celles déléguées de service public, par le biais de l'ouverture du marché des paris sportifs. Bien entendu, le **droit de propriété** des fédérations sportives, ou de leurs organisateurs par délégation, sur **leurs** compétitions et manifestations sportives, doit être **consolidé** par le législateur.

Le patrimoine du Mouvement Sportif doit être respecté et sa capacité d'autofinancement accrue, permettant un financement complémentaire équitable au bénéfice des activités développées par nos fédérations.

Le CNOSF mène actuellement des actions fortes à cet effet au travers d'un comité d'actions et de dispositifs opérationnels, car il s'agit là d'un enjeu important pour le Mouvement Sportif français.

V. AU PLAN DE L'UNITE DES PRATIQUES

Le haut niveau n'est pas une exception, il est la consécration des athlètes grâce à leur travail et à leurs talents, bien sûr, mais il est aussi et surtout le **fruit du travail fondamental** des clubs et d'un accompagnement et d'une progression de chaque sportif au travers des architectures fédérales.

Les équipes de France permettent de **valoriser** un savoir-faire, l'esprit d'entreprendre et la compétitivité de la France en terme d'image. Cela conditionne aussi la **motivation** de l'ensemble de nos concitoyens et autres investisseurs et partenaires, et leur engagement financier.

Il y a donc **un lien très fort** entre le sport de masse et le sport de haut niveau qu'il faut préserver dans **le cadre des gestions fédérales**, expression d'une solidarité continue à tous les niveaux. La performance résulte aussi d'une concurrence permanente très ouverte au sein même de nos structures et d'une fertilisation croisée des expériences et valeurs ajoutées.

Par ailleurs, au côté des fédérations maîtres d'oeuvre, le rôle du CNOSF dans la coordination de la politique de haut niveau pourrait être utilement accru.

VI. AU PLAN DE LA CONTRIBUTION INTERNATIONALE

Au-delà des mécanismes d'aide initiés par la communauté sportive nationale et internationale, **le rôle sociétal** du sport n'est plus à démontrer.

Dans le cadre de l'Année Européenne du Dialogue Interculturel, **la fonction d'utilité sociale** du sport a été à nouveau largement rappelée.

Le sport, pour l'essentiel, **est étranger à l'économie de marché**, et sa fonction sociale en particulier permet de le considérer, au regard du droit de la concurrence, comme n'étant pas une activité comme les autres.

C'est pourquoi, la notion de **spécificité sportive** est essentielle et doit mieux être prise en compte par l'Union Européenne, car elle est déterminante pour l'avenir **si l'on veut préserver** notamment la dimension sociale du sport. Il faut donc donner un contenu à cette notion avec discernement. Nous y apportons notre contribution.

CONCLUSION PROVISOIRE

Faire du sport l'instrument idéal pour **répondre à tous les maux** de notre société participerait du mythe de la société parfaite. Néanmoins, la réalité de notre patrimoine sportif, culturel, social et économique donne désormais une responsabilité au Mouvement Sportif vis-à-vis des générations futures.

Nous avons fait le choix d'une **démarche qui met l'homme au centre** de tout projet. Face à un environnement qui s'est profondément modifié, l'avenir doit se construire sur la base de la **confiance** et de la **responsabilité**, mais en sachant que c'est l'innovation et la volonté solidaire d'entreprendre qu'il faut stimuler pour répondre aux défis qui nous attendent. Les travaux d'aujourd'hui nous permettront de mettre en perspective les conditions nécessaires d'une gouvernance plus adaptée.

Nous savons pouvoir compter sur vous. N'en doutez pas, vous pouvez compter sur notre total engagement pour fédérer, **dans l'avenir**, toutes les volontés et énergies **au service d'un sport conquérant**.

Je vous remercie de votre attention.